

27 - MARS 2000

# Espaces transfrontaliers



La lettre de la mission opérationnelle transfrontalière

## L'Eurocité basque nous accueille



Roman Sudupe,  
député général-président  
Diputación foral de  
Gipuzkoa, président  
Eurocité basque Bayonne-  
San Sebastián.

Lors du colloque de la Mission Opérationnelle Transfrontalière, qui s'est tenu en décembre dernier, Biarritz et San Sebastián, deux villes proches d'un point de vue géographique mais séparées historiquement par une barrière politique et humaine, ont été un parfait témoignage de ce que promouvoir et partager un projet de coopération transfrontalière suppose pour transcender le champ des concepts et arriver à s'ancrer dans la réalité. Le colloque a constitué une excellente opportunité pour que les parties prenantes dans les différents projets de coopération, nous tous en définitive, qui constituons des laboratoires de la construction européenne, nous consacrons quelques heures à échanger des expériences, à analyser des orientations et à réfléchir à l'avenir. Nous avons conscience qu'en parlant du transfrontalier, nous nous référons à des réalités diverses, comme le sont également les circonstances historiques que nous avons vécues chacun. La portée des différents projets en cours est différente, mais nous partageons tous la conviction que, pour construire le futur, l'inertie du passé ne nous sert guère et que la nouvelle Europe nous offre une grande opportunité. Nous, les hôtes du colloque, nous présentons le projet d'Eurocité basque Bayonne-San Sebastián qui aspire à créer une nouvelle agglomération européenne dans l'espace urbain qui s'étire tout au long des 50 kilomètres entre Bayonne et San Sebastián et regroupe près de 600 000 habitants. C'est précisément ce dernier aspect, celui des citoyens, qui constitue le principal défi que nous avons à relever dans les projets de coopération transfrontalière. Ceux-ci ne deviendront réellement réalité que si les citoyens s'approprient nos projets.

## "Dynamiques transfrontalières et projet de territoire"

Le colloque de Biarritz des 9 et 10 décembre 1999 a été l'occasion d'identifier les motivations qui mobilisent les institutions et les acteurs locaux autour des territoires transfrontaliers.

Près de 400 personnes ont assisté à ces deux journées rappelant les enjeux politiques de la coopération transfrontalière, illustrés notamment par les propos de grands témoins.

"Les territoires transfrontaliers sont les jardins les plus fertiles de la conscience européenne." "Il se joue dans les espaces transfrontaliers une expérience nouvelle en matière de relations internationales, qui a une valeur essentielle pour notre identité et notre avenir ensemble : l'Europe." C'est ainsi que Michel Veunac, adjoint au maire de Biarritz, et Jérôme Vignon, directeur à la Datar, ont exprimé l'importance des territoires transfrontaliers dans la construction européenne.

D'autres se sont attachés à décliner les instruments nécessaires à une mise en œuvre opérationnelle de cette coopération transfrontalière. Alain Lamassoure, président de l'Eurocité basque, a indiqué qu'une des conditions nécessaires pour faire avancer la coopération était un portage politique fort par les institutions. Cette idée a été reprise avec la crainte de voir l'Etat disparaître de la coopération transfrontalière. Jean-

François Collin, chef de cabinet de Dominique Voynet, a répondu à cette inquiétude : "Vous pouvez être assuré du soutien du gouvernement pour travailler, en particulier avec la MOT, à l'appui technique dont vous avez besoin." La Mission est ainsi reconnue comme nécessaire, grâce notamment à



Les collectivités locales, les Etats et l'Union européenne, co-acteurs de la coopération transfrontalière.

son expérience des deux dernières années, pour apporter des solutions concrètes aux problèmes rencontrés et être le lien entre tous les maillons de la chaîne.

Enfin, pour tous, le citoyen doit demeurer au centre des préoccupations, comme l'a rappelé Eneko Landaburu, alors directeur général des politiques régionales à la Commission européenne : "Si nous ne sommes pas capables de présenter nos projets transfrontaliers comme intéressant le citoyen et le mettant au cœur de la construction européenne, cette dernière ne pourra pas être un succès." ■

### SOMMAIRE

Dossier : Colloque de Biarritz .....	p.2-3
Formation .....	p.4
L'actualité .....	p.4

# Colloque de Biarritz

## Des ateliers productifs

Des ateliers thématiques ont permis aux acteurs de se retrouver autour de questions communes. Leurs réflexions et propositions ont été reprises par des rapporteurs, dont nous vous présentons ici une synthèse\*.

### Agglomérations transfrontalières : les premières villes européennes

Des habitudes existent depuis longtemps dans les agglomérations transfrontalières. Mais leur planification en conurbation, Métropole ou Eurocité est plus récente. "C'est parce qu'on veut partager un destin commun que l'on va chercher à développer un projet d'agglomération", résume Jacques Julien. Si les villes frontalières ont jusqu'à présent souvent été en marge, le schéma de développement de l'espace communautaire propose désormais le développement d'un système urbain plus équilibré et polycentrique. Une telle vision nécessite, dans chaque noyau urbain, un diagnostic d'agglomération qui correspond à l'expression d'une volonté politique, d'une culture partagée. L'objectif, selon la MOT, qui travaille sur l'élaboration d'une méthode d'approche du transfrontalier, est de passer d'un diagnostic statique, état des lieux, à un diagnostic dynamique fondé sur les projets communs.

### Promouvoir les activités économiques en territoires frontaliers

Il n'y a pas encore de véritable développement économique transfrontalier, les entreprises locales situées de part et d'autre de la frontière ayant souvent tendance à s'ignorer. Cependant, des expériences se développent en vue de mettre en réseau des entreprises pour, selon Annick Brie du réseau



Perfect, "un devenir commun plus attractif utilisant la plus-value transfrontalière". L'expérience de la mise en œuvre de fonds capital-risque pour favoriser la création de véritables tissus économiques transfrontaliers est significative à cet égard (Eurefi, Finorpa). Le développement des euroguichets sociaux (Eures), véritables bourses de l'emploi, peuvent également amplifier ce mouvement. Enfin, le renforcement de l'attractivité de zones d'activité à vocation transfrontalière est une autre voie de recherche.

### Coopération sanitaire et sociale de proximité

La construction européenne touche désormais les domaines relevant du champ sanitaire et social. Il est vrai que les virus ne connaissent pas de frontière. Des rapprochements

transfrontaliers peuvent s'avérer pertinents, notamment dans le domaine de la complémentarité de proximité des équipements et des équipes médicales, même si les différences dans les modes de financement des établissements de santé ou la centralisation des procédures demeurent des obstacles majeurs. Les patients choisissent déjà, dans certains cas, de se faire soigner de l'autre côté de la frontière et des accords locaux se développent pour faciliter la protection sociale transfrontalière et la prise en charge des patients dans des établissements agréés.

### Les espaces naturels transfrontaliers

Les espaces naturels ont souvent une longue expérience de coopération de part et d'autre des frontières et bénéficient d'une culture commune. Les acteurs locaux sont généralement sensibilisés au caractère continu de cet espace, en dépit des limites administratives, et multiplient les structures locales et participatives, comme l'Espace Mont-Blanc ou l'association Mont-Perdu Patrimoine Mondial. Des problèmes de gestion existent néanmoins, liés notamment à la notion même d'espace protégé propre à chaque pays, qui pourrait être résolu par un statut de parc européen souhaité par le Parc national du Mercantour et le Parco naturale de Alpi marittime. ■

*\*Les actes qui reprendront l'ensemble des travaux sont disponibles sur simple demande à la MOT.*

## Urbanisme transfrontalier

Catherine Barbe, de la direction générale Urbanisme Habitat Construction, a d'abord rappelé l'intérêt du ministère de l'Équipement aux questions transfrontalières en ces termes : "Pour le ministère que je représente, ces démarches transfrontalières innovantes, difficiles et stimulantes sont une grande source d'inspiration et vont contribuer au renou-



vement des pratiques de l'urbanisme, de l'aménagement et de la planification en France."

Elle a ensuite proposé l'élaboration de chartes d'agglomérations, qui constituent, selon elle, des orientations de l'espace transfrontalier à prendre en compte dans les documents d'urbanisme nationaux. Elle a également suggéré la mise en œuvre de schémas de cohérence territoriale prévus dans le projet de loi "Renouvellement et solidarité urbaine", qui pourraient devenir des cadres adaptés aux projets de planification à l'échelle des territoires transfrontaliers.

Enfin, Catherine Barbe a décliné sur trois axes les pistes poursuivies par son ministère en matière transfrontalière :

- une démarche de diagnostic d'agglomérations, avec des critères spécifiques aux sites transfrontaliers et des enjeux prioritaires (études réalisées avec l'appui de la MOT),
- un réseau de correspondants (DRE et DDE), outil au service des territoires transfrontaliers,
- un cadre favorable à la réglementation de l'urbanisme, avec la consultation obligatoire des autorités locales étrangères pour les zones transfrontalières. ■

# D'Interreg II à Interreg III

Pendant le colloque, deux propositions envisagées pour Interreg III ont suscité des débats animés.

## Répartition des financements Interreg : une question qui divise

La troisième génération du programme Interreg s'élargit au transnational et à l'interrégional, avec les volets B et C. Dans ses orientations, la Commission a fixé une fourchette de 50 à 80 % pour le volet A, qui reste consacré au transfrontalier. A charge pour les Etats de fixer un pourcentage précis. Jean-François Collin, représentant le ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement, a rappelé la proposition du Comité interministériel d'aménagement du territoire en faveur de la répartition suivante :

- 55 % pour le volet A,
- 39 % pour le volet B,
- 6 % pour le volet C.

Roland Ries, président de la MOT, aurait souhaité que la décision définitive soit plus favorable au transfrontalier, où s'ancrent les véritables projets. Xavier Gizard, secrétaire général de la CRPM, rappelle que le volet B peut être la préfiguration des politiques d'aménagement du territoire de l'Europe de demain. Mais le débat est ailleurs, comme le précise Michel Casteigts, pour qui la vraie question est l'articulation concrète des actions menées aux différentes échelles territoriales. L'ensemble des intervenants s'accorde pour déplorer l'insuffisance de la

réflexion de la Commission sur la complémentarité des trois volets : la connaissance de l'impact de chaque projet sur les niveaux supérieurs pourront permettre d'éviter la dispersion des programmes.

## Une structure unique indispensable

En revanche, dans ses orientations, la Commission est très claire sur la nécessité d'une structure commune, comme en témoigne Eneko Landaburu : "Il en va du succès d'Interreg III que nous ayons cette capacité d'innover dans les structures de mise en œuvre et le fait que nous puissions avoir des outils de gestion communs pour la mobilisation de ces ressources." Cela pose à la fois la question de la gestion des fonds et la question du management des projets. Dans ce second cas, si tout le monde reconnaît la nécessité d'instruments juridiques communs, Ewald Eisenberg, directeur de l'Euro Institut de Kehl, résume bien le débat : "Les difficultés juridiques ne doivent pas être une excuse, on peut faire avec les outils existants. Toutefois, faire évoluer le droit et harmoniser les législations restent un objectif essentiel. Je pense que la MOT, qui entretient de bonnes relations avec le pouvoir central, doit jouer ce rôle." ■



Une ambiance conviviale.

## Plus proche de vous

Une des fonctions de la Mission Opérationnelle Transfrontalière est de mettre en réseau les acteurs transfrontaliers de terrain. Or cette lettre d'information, même si elle répercute les impressions et les expériences dans les territoires transfrontaliers, est rédigée loin de vous.

Afin de la rendre plus proche et de nous habituer à l'interactivité que nous offrira le site Internet de la Mission, nous vous proposons un nouvel espace.

A partir du prochain numéro d'"Espaces transfrontaliers", vous pourrez vous exprimer librement dans l'écho des sites en faisant part de vos expériences, de vos propositions, de vos craintes ou même de vos "coups de gueule" autour des problèmes transfrontaliers.

### Votre contact :

Annabelle Farné - MOT  
Tél. : 01 43 21 61 67  
Fax : 01 43 20 19 37  
annabellefarné@yahoo.fr

## Points de vue

### Philippe Jahan, directeur du Centre hospitalier de Tourcoing

"La haute valeur du colloque de Biarritz a été renforcée par la présence d'hommes politiques de haut niveau, prenant des engagements fermes sur les problématiques communes et dépassant ainsi les questions techniques auxquelles se limite souvent ce genre de manifestation."

### Ramon Ansoain, consul général d'Espagne à Bayonne

"Ce colloque m'a paru très intéressant dans la mesure où il a contribué à développer une approche interculturelle, mais aussi à gommer les préjugés que certaines personnes ont sur la question transfrontalière. J'ai moi-même découvert un facteur commun entre les zones frontalières : la volonté de mener à bien un projet et l'investissement personnel et politique dans la cause transfrontalière."



Ramón Ansoáin, consul général d'Espagne.

### Geneviève Yachvitch, directeur de cabinet du président du conseil de surveillance de la Caisse des dépôts et consignations

"N'étant pas une professionnelle des projets transfrontaliers, je suis venue au colloque pour comprendre la logique qui animait les acteurs. A cette occasion, j'ai été frappée de découvrir des personnes au niveau local très motivées et très actives pour faire avancer leurs projets, alors qu'il n'y a pas forcément de formules adaptées à leurs besoins. Cet intérêt s'est manifesté par les nombreuses interventions des participants, dans les ateliers, pour faire part de leurs expériences sur le terrain."

### Etudiants du DESS de Foix « Aménagement et développement transfrontaliers de la montagne »

"Dans le cadre de notre formation universitaire, le colloque de Biarritz nous a permis de rencontrer des professionnels. En outre, il nous a confirmé l'absence, très préjudiciable, de cadre juridique régissant les organismes de coopération transfrontalière. Même si les Pyrénées sont indiscutablement en retard dans ce domaine, l'exemple de la conurbation Bayonne-San Sebastián nous a convaincu qu'une réelle volonté sociale et politique peut venir à bout des vides juridiques inhérents à de telles structures. A nous de nous inspirer de cette réalisation pour mettre en œuvre une réelle collaboration transpyrénéenne, appuyée sur les similarités socioculturelles et soutenue par les politiques régionales, nationales et européennes."

## Le Rhin va-t-il unir ?

La Ville de Kehl, la Ville et la Communauté urbaine de Strasbourg ont engagé, en 1999, un projet d'urbanisme paysager transfrontalier. Son objectif, pour lequel un concours européen a été organisé, est l'évolution maîtrisée du paysage rhénan dans un contexte urbain. Si un consensus s'est établi autour de ce dessein, nombre d'obstacles demeurent. Conscientes de ces difficultés, les trois collectivités ont confié une étude à la MOT pour définir un cadre juridique précis en vue, notamment, de la création à moyen terme

d'une structure commune de codécision, seul moyen de porter un projet véritablement transfrontalier. Même si certains instruments juridiques existent, comme le Groupement local de coopération transfrontalière créé par l'accord de Karlsruhe, la nécessité de tenir compte de la multiplicité des textes existants rend les projets transfrontaliers transrhénans difficiles. Il revient donc à la Mission d'identifier l'ensemble des possibilités opérationnelles et de proposer aux porteurs du projet les solutions les mieux adaptées. ■



Strasbourg-Kehl : le pont de l'Europe.

## Rencontre à Monaco

Les 2 et 3 février derniers s'est tenu, à Nice, un séminaire de "formation-recherche-action" organisé par la MOT, relatif aux outils de développement économiques des territoires transfrontaliers. Les quarante participants ont travaillé sur la méthodologie d'une enquête qui recensera, sur les sites, les expériences et les problématiques économiques. La présence des acteurs de terrain, ainsi que l'apport théorique d'universitaires ont permis des réflexions et des propositions pertinentes.

rain de la principauté. Son Excellence Patrick Leclerc, ministre d'Etat, a indiqué que "Monaco pratiquait la coopération transfrontalière comme Monsieur Jourdain faisait de la prose, c'est-à-dire sous l'empire de la nécessité de traiter avec les autres, sans chercher à trop définir ce qu'elle recouvre". René Fissore, conseiller du gouvernement pour les finances et l'économie, après avoir présenté la réalité de l'économie monégasque, a avancé des pistes de partenariat avec les collectivités locales voisines, notamment dans le domaine de l'urbanisme et de la création de zones d'activités. Les participants se sont félicités des échanges d'expériences qui ont eu lieu lors de cette visite, grâce au réseau que constitue la Mission Opérationnelle Transfrontalière. ■



Monaco : une ouverture vers la terre ?

L'ensemble du groupe s'est, d'autre part, rendu à Monaco pour découvrir que les relations de proximité franco-monégasques posaient le même type de difficultés que sur d'autres territoires frontaliers, avec les spécificités liées au statut d'Etat souve-

**L'assemblée générale de la MOT pour l'année 2000 se tiendra à Strasbourg, le 16 mai prochain à 14 h 30. L'ensemble des membres de l'association y est convié ainsi que les personnes extérieures qui le souhaitent, en tant qu'observateurs.**

## FORMATION

Dans le cadre du programme national d'assistance technique Interreg IIA, la MOT a planifié les actions de "formation-recherche-action" pour l'année 2000 sur des thèmes liés aux pratiques transfrontalières, telles que :

- les outils de développement économique,
- les projets d'agglomérations transfrontalières,
- les gestionnaires de programmes,
- la coopération sanitaire transfrontalière,
- les transports transfrontaliers,
- la coopération maritime,
- les espaces naturels,
- l'emploi, le développement et la formation en transfrontalier.

**Prochaines dates à retenir : 16 et 17 mai 2000 :**

"La coopération sanitaire et sociale de proximité" à Rennes (ENSP).

**22 et 23 juin 2000 :**

"la coopération maritime" à Biarritz en partenariat avec la CRPM.

**Pour tout renseignement complémentaire :**

Gérard Vautrin

Tél. : + 33 (0)3 83 58 45 47

E-mail : gvautrin@cucues.unancy.fr

**Pour s'inscrire**

Cellule Formation

Collège européen de technologie 54400 Longwy

Tél. : + 33- (0)3 82 25 24 07

Fax : + 33- (0)3 82 25 24 99

NB : les inscriptions sont gratuites.

## Un nouveau texte

La convention-cadre de Madrid, du 21 mai 1980, est le texte fondateur de la coopération transfrontalière pour les collectivités territoriales en Europe. Souhaitant renforcer les possibilités de coopération qui en sont issues, le Conseil de l'Europe a rédigé un protocole additionnel qui s'applique dans huit Etats. La France vient d'ailleurs de le ratifier (entrée en vigueur : J.O. du 14 janvier 2000, page 672).

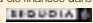
Les Etats signataires reconnaissent aux collectivités locales des pays différents le droit de conclure des accords de coopération transfrontalière (article 1). Les collectivités contractantes peuvent ainsi créer des organismes pour mettre en œuvre des actions de coopération transfrontalière (article 4). Elles peuvent les doter de la personnalité juridique et choisir un statut de droit public ou privé (article 3). Six pays sur huit, dont la France, n'ont pas ratifié l'article 5 qui permet aux collectivités contractantes de créer un organisme de droit public, dont les actes ont la même valeur juridique et produisent les mêmes effets que s'ils avaient été pris par elles. A quand l'intercommunalité transfrontalière ?

### Espaces transfrontaliers

MISSION OPERATIONNELLE TRANSFRONTALIERE - 23, rue du Départ - 75014 Paris - France  
Tél. : 33 01 43 21 61 67 - Fax : 33 01 43 20 19 37 - Email : jhmot@clubinternet.fr

Directeur de la publication : Jacques Houbart - Rédaction : Annabelle Farné

Cette lettre a été financée dans le cadre du Programme National d'Assistance Technique Interreg IIA

Réalisation :  01 53 23 35 00 • Coordination : Clotilde Hauzy • Photos : DR

Impression : LMG • Numéro d'ISSN : 0183-0678

